

AVIS AU PUBLIC

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/24/0276	
Objet de la demande :	l'exploitation d'un site agricole en zone de protection III du lac de la Haute-Sûre à Heispelt	
Requérant :	Madame Annick Risch-Marnach	
Adresse :	10, Rue de l'Eglise L-8819 Heispelt	
Date de la demande :	19.03.2024	
Lieu et numéro cadastral	Groussbus-Wal	240/545, 213/0, 240/682 et 220/639 WB Heispelt
Début de l'affichage :	22.03.2024	
Fin de l'affichage :	02.05.2024	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 21.03.2024

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le président,



le secrétaire

